

**Aujourd'hui la réduction des horaires, en attendant les réformes  
qui permettront demain la fermeture  
des postes comptables et services des impôts !**

**la contribution et l'investissement personnels de Monsieur Mathieu  
commis de l'État, au démantèlement des services !**

Après avoir fait le forcing auprès des agents du département en leur indiquant que leur point de vue serait écouté, après de nombreuses visites sur sites et la réunion de deux groupes de travail sur le thème des horaires d'ouverture des services au public, la sentence est tombée :

Sites sur des communes de plus de 10 000 Habitants amplitude hebdomadaire d'ouverture 25 H  
(Sauf TP CHU 27H30)

Sites sur des communes de moins de 10 000 Habitants amplitude hebdomadaire d'ouverture 17 H 30  
(Sauf Le Louroux 16H)

**Réduction de 5 heures d'ouverture pour les services :**

- Angers et sa couronne : Cité administrative, Direction (Talot), Paierie, CHU, Amendes, Trélazé, Avrillé, Les Ponts de Cé,
- CFP Cholet, CFP Saumur, Saumur Municipale.

**Réduction de 6 heures 30 d'ouverture pour les services :**

- Beaufort en Vallée.

**Réduction de 7 heures 30 d'ouverture pour les services :**

- Beaupréau, Chalonnes, Chateauneuf, Chemillé, Longué, Montrevault, Pouancé, St Georges, Thouarcé.

**Réduction de 8 heures d'ouverture pour les services :**

- Le Louroux.

**Réduction de 10 heures d'ouverture pour les services :**

- Angers Municipale, Doué, Lion d'Angers, La Romagne Monfaucon.

**Réduction de 12H30 heures d'ouverture pour les services :**

- CFP de Baugé, CFP Segré, Seiches, Candé.

Comme nous l'avons indiqué dans notre tract du 4 décembre 2014, il n'y a **AUCUNE OBLIGATION DE RÉDUIRE LES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC.**

En effet, la circulaire Stratégie relations aux publics (SRP du 22/10/2014) stipule que « ***Les directeurs peuvent adapter les horaires d'ouverture des guichets des services, afin de pouvoir réduire leur amplitude tout en répondant aux contraintes des missions qui leur sont confiées. Les directeurs peuvent adapter ces horaires à compter du 1er janvier 2015, après consultations locales et information des partenaires de la DGFIP.*** »

Si, à **Force Ouvrière**, nous n'avons pas l'habitude de rejeter sur la direction locale les contraintes des décisions prises par le gouvernement, force est de constater que l'investissement personnel de **M. Mathieu** sur le sujet fait de lui un coresponsable de la destruction des services de la DDFiP 49.

Les deux groupes de travail mis en œuvre sous son égide, son implication personnelle lors des nombreuses visites de sites n'ont eu pour objectif que de faire endosser par les agents eux-mêmes des décisions déjà entérinées par lui en amont. Tenter d'associer les agents et les organisations syndicales au projet, accréditer l'idée d'un consensus autour de la réduction des horaires pour discréditer les services aux yeux des élus et de la population afin de justifier les réformes à venir pour liquider le réseau, voilà la démarche locale mise en œuvre.

**M. Mathieu** trouve toujours « les meilleurs arguments du monde » pour relayer localement la politique de destruction des services et des missions mise en œuvre par le gouvernement. La fin justifiant les moyens, le mensonge et la duperie font partis de cet arsenal.

Lors du CTL du 22 janvier, **M. Mathieu** n'a pas hésité à indiquer que « les agents qui sont contre la réduction des horaires sont ceux qui ne sont pas concernés par l'accueil ».

**FAUX ! M. Mathieu**, prenons l'exemple des agents de la Cité administrative d'Angers .

Malgré la difficulté à exercer leur mission d'accueil, ces agents ont voté à l'unanimité contre la réduction des horaires. Alors que vous n'en aviez pas l'obligation, votre réponse a été de leur imposer la fermeture de deux demi-journées par semaine au choix. Combien de postes et services ont été confronté à une situation identique ?

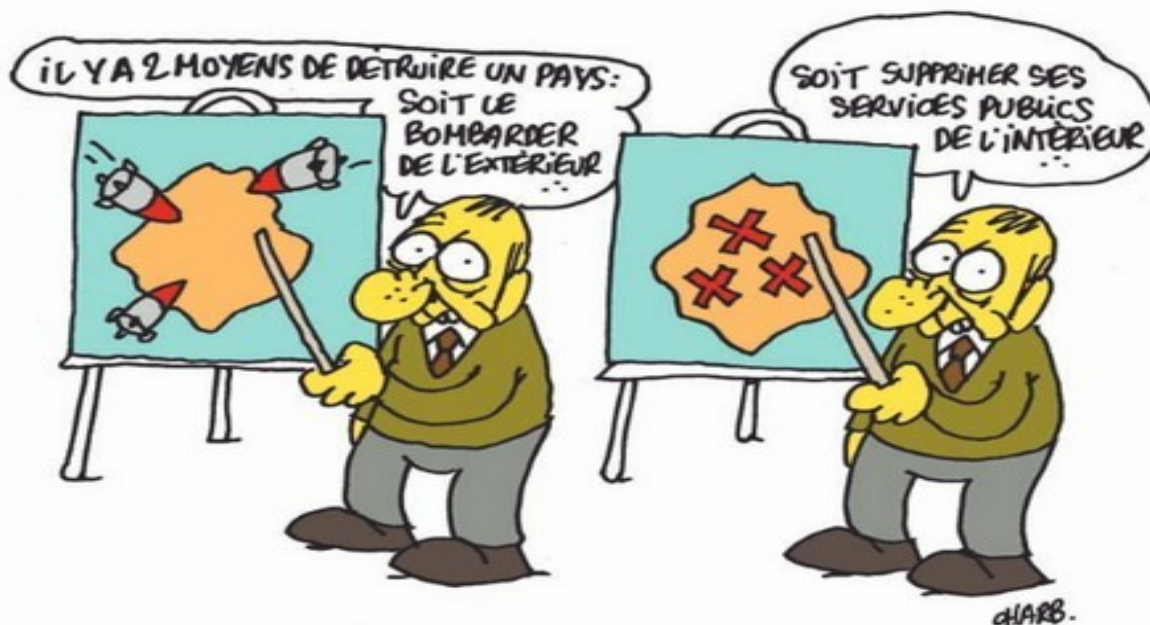
Mais peut-être devrions-nous remercier votre grande sagesse. Vous nous avez indiqué, lors de ce CTL, que vous auriez pu aller encore plus loin dans l'application de la circulaire : « **24 Heures d'ouverture au lieu de 25 heures pour les sites situés sur des communes de plus de 10 000 habitants et 16 heures au lieu de 17 heures 30 pour ceux situés sur des communes de moins de 10 000** ».

L'ironie nous pousse à saluer votre sens du service public. Ce sens développé du service public qui vous a permis de fermer bon nombre de trésoreries dans ce département et d'annoncer sans vergogne la future fermeture des Ponts de Cé et la restructuration des sites du segréen.

**Force Ouvrière s'est prononcé contre la réduction des horaires d'ouverture au public, antichambre de la disparition du réseau de la DGFIP. Ce qu'il faut aux postes et services, ce sont des effectifs correspondant au bon exercice des missions.**

Voilà une des conséquences de la réduction des dépenses publiques qui se concentre dans la mise en œuvre du pacte de responsabilité. D'un coté des milliards de cadeaux au MEDEF sans contrepartie et de l'autre, la casse des services publics et l'austérité pour les salariés.

Dessin de charb



**Rejoignez le syndicat libre, indépendant et déterminé,  
adhérez à FO DGFIP 49**

Bulletin d'adhésion à retourner à Christel Lucas Secrétaire Départemental (SIP Angers Nord 15 bis rue Dupetit Thouars)



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Grade : \_\_\_\_\_  
Affectation : \_\_\_\_\_  
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO DGFIP  
Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
66 % en crédit d'impôts.